COMMUNE DE BALLAISON

INFOS BALLAISON N° 49
DÉCEMBRE 2023

Séance du Conseil Municipal
du mardi 7 novembre 2023

Ouverture de la séance à 20 heures.
Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du conseil municipal.

PRÉSENT(E)S :
M. SONGEON Christophe, Mme VULLIEZ Madeleine,
M. COCHARD Fabien, M. TRAIN Raymond,
Mme GREGOIRE Corinne, M. THEVENOT Gérald,
Mme BERTHOLON Stéphanie, Mme RAPIN Christiane,
M. CARTILLIER Antoine, Mme ROSSET Sandra et M. UGO Alexandre.

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme NEYROUD Michèle a donné pouvoir à Mme VULLIEZ Madeleine
M. MEYNET Jacques a donné pouvoir à M. COCHARD Fabien
M. LAGALISSE Clément a donné pouvoir à Mme ROSSET Sandra
Mme LOUBET Chantal a donné pouvoir à M. SONGEON Christophe

Désignation d'une secrétaire de séance : Mme Corinne GREGOIRE

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 3 octobre 2023 adopté à l'unanimité.

FINANCES

Approbation du plan de financement du SYANE Travaux de Gros Entretien Reconstruction (GER) 2024

Monsieur le Maire, expose que le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE) envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2024, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération de travaux de « Gros Entretien Reconstruction concernant la rénovation de l'éclairage publique ».
Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE le plan de financement et sa répartition financière d'un montant global estimé à 153 441,98 € TTC, avec une participation financière communale s'élevant à 90 460,11 € TTC et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à : 4 603,26 € TTC.
- S'ENGAGE à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie 80% du montant du taux de contribution au budget de fonctionnement (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 3 682,61 € TTC après la réception par le Syane de la première facture de travaux.
  Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.
- S'ENGAGE à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, la participation (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le Syane de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit 72 368,09 € TTC.
  Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

A ce sujet, un conseiller demande si une amélioration de l'éclairage public par le rajout de quelques lampadaires à Chezabois est prévue notamment pour sécuriser les écoliers se rendant à l'arrêt de bus. Monsieur le Maire répond que le passage en LED de ce secteur sera réalisé en 2025, cette question sera donc évoquée à ce moment-là.

Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2024 (DETR) pour la construction du nouveau groupe scolaire sur la Commune de Ballaison

Au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2024 (DETR), il est possible d'obtenir une aide financière jusqu'à 50 % du montant hors taxe (plafonné à 1.000.000 € HT) pour la mise en place d'énergies renouvelables telles que la géothermie.
La commune de Ballaison a pour projet d'installer la géothermie dans le nouveau groupe scolaire dont le coût estimatif est de 133 500 € HT soit 160 200 € TTC.

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Installation de la géothermie dans le nouveau groupe scolaire	Travaux : 133 500 € HT	Subvention Etat - DETR	50 %	66 750 €
		Autofinancement de la commune	50 %	66 750 €
TOTAL		TOTAL	100,00 %	133 500 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le projet qui lui est présenté,
- SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2024 (DETR) pour l'installation de la géothermie dans le nouveau groupe scolaire,

• ARRETE le plan de financement comme suit :
  - Subvention espérée de l'Etat : 66 750 € HT, soixante-six mille sept cent cinquante euros,
  - Part revenant au maître d'ouvrage : 66 750 € HT, soixante-six mille sept cent cinquante euros.
• AUTORISE Monsieur le Maire à signer le cas échéant les conventions ainsi que les autres documents nécessaires à l'instruction du dossier de demande de subvention.

Indemnisation suite au vol du camion du service technique

Suite au vol du camion du service technique le 31 juillet dernier, l'assurance de la collectivité Groupama a été sollicitée pour obtenir une indemnisation du matériel dérobé. L'assurance Groupama, après expertise, a accordé une indemnisation à hauteur de 36 922 € TTC.
Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :
• ACCEPTE le règlement d'un montant de 36 922 € correspondant à l'indemnisation du camion volé.

RESSOURCES HUMAINES

Information sur le personnel communal

Un nouvel agent a été recruté en tant qu'agent d'entretien des locaux, agent de restauration et adjoint d'animation en remplacement d'un agent quittant la collectivité à la fin du mois de décembre.

AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

Information
Point d'avancement du projet de construction du groupe scolaire

- Concernant le recours intenté contre le permis de construire, une réponse rédigée par l'avocat de la commune a été envoyée au requérant.
- Le lancement de la consultation a été repoussé en raison d'un envoi tardif des documents par les bureaux d'études et par des erreurs significatives qui ont dû être modifiées, avant que la publication du marché puisse être possible. Le marché sera lancé mi-novembre avec une remise des plis à la mi-décembre. L'attribution des lots se fera début janvier 2024.

URBANISME ET CADRE DE VIE

Information – Point d'avancement des dossiers d'urbanisme au 7 novembre 2023

Nouvelles demandes d'urbanisme déposées depuis la dernière réunion :

Transfert de permis de construire :
- Dépôt le 19/09/2023 :
  SAS KCI M. DENHEZ Patrick, demande le transfert à son nom du permis de construire N°PC 74 025 22 B0002 T01, pétitionnaire : M. MOUCHET Jean-Pierre. Terrain situé au lieu-dit : « Marcorens », zone Uh et 1AUd. Rénovation d'une bâtisse existante. Arrêté de transfert émis le 30/10/2023.
- Dépôt le 23/10/2023 : PC 74 025 23 B0012 – T01 :
  M. CHAMBROT Jean-Claude, lieu-dit : « Gevret-Nord », Maison individuelle de 96 m² de SP, demande de transfert total du permis de construire. Arrêté de transfert émis le 03/11/2023.

Déclarations préalables :
- Dépôt le 29/09/2023 : DP 74 025 23 B0069 :
  EDF-ENR – M. DECLAS Benjamin, pour M. LAMONERIE Jean-Pascal, lieu-dit : « Gevret-Nord », zone Ud. Générateur photovoltaïque, panneaux couleur noire sur 27 m². Arrêté sans opposition émis le 26/10/2023.
- Dépôt le 05/10/2023 : DP 74 025 23 B0071 :
  M. DOS SANTOS Nuno, lieu-dit : « Tennebrey », zone Ud. Régularisation d'un abri voiture construit en 2011, de 38 m². Arrêté de refus émis le 30/10/2023. Les règles du PLUi actuel ne permettent pas la régularisation.
- Dépôt le 09/10/2023 : DP 74 025 23 B0072 :
  M. MAGNIN Patrick, lieu-dit : « La Caserne », zone Ud. Installation de 13 panneaux photovoltaïques de couleur noir ajoutés à la toiture. Arrêté sans opposition émis le 03/11/2023.
- Dépôt le 12/10/2023 : DP 74 025 23 B0073 :
  M. FABER Vincent, lieu-dit : « Champs du Veigeret » et « Les Vignes du Veigeret », propriété située en partie en zone Ud et en partie en zone Ap. Abri de jardin de 9 m² situé en zone Ud. Arrêté sans opposition émis le 03/11/2023.
- Dépôt le 13/10/2023 : DP 74 025 23 B0074 :
  M. GUIGONNAT Bernard, lieu-dit : Les Vignes du Veigeret », zone Ud. Remplacement des fenêtres, porte-fenêtres et volets en alu, RAL 7016. Arrêté sans opposition émis le 03/11/2023.
- Dépôt le 13/10/2023 : DP 74 025 23 B0076 :
  GROUPE CIRCET pour SFR, lieu-dit : « Les Tuilières », zone A. Pose d'un pylône hauteur 24 m. Installation d'armoires techniques au sol, clôture hauteur 2 m et portillon. Arrêté de refus émis le 02/11/2023.
- Dépôt le 26/10/2023 : DP 74 025 23 B0077 :
  M. CORAZZA David, lieu-dit : « Les Nathées », zone Ud. Pose d'une pompe à chaleur, côté Sud-Est de l'habitation existante. Arrêté sans opposition émis le 02/11/2023.

Dans le cadre du travail d'élaboration du PLUI-HM, il est demandé aux conseillers volontaires de se réunir pour faire le tour de la commune afin de marquer les arbres remarquables et les haies champêtres.

FÊTES ET CÉRÉMONIES

MOVEMBER

Des décorations ont été installées sur la place du pressoir et sur les lampadaires du centre du village. L'ensemble du Conseil municipal remercie l'initiative des conseillers concernés et le service technique pour la mise en place de ces décorations.

CÉRÉMONIE – SAMEDI 11 NOVEMBRE 2023

Le correspondant défense de la commune, informe que cette année sont célébrés les 100 ans de la flamme du soldat inconnu. Il est possible d'intégrer la flamme lors de la cérémonie du 11 novembre. Il a également été évoqué d'organiser un évènement autour de la commémoration de la rafle du Chablais au mois de mai 2024. Des informations plus précises sur le programme et la date seront prochainement transmises.

RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMISSION ENVIRONNEMENT
- **Fête de la nature** : elle se déroulera le 27 avril 2024 et fera partie des actions en lien avec le Printemps des Coquelicots. Les invitations aux participants ont été envoyées.

- **Journée citoyenne** : la matinée de nettoyage des fossés est prévue le samedi 23 mars 2024.
- **Compostage** : Thonon Agglomération propose une action sur le compostage (atelier et distribution de composteurs) à Ballaison. Des conseillers proposent que l'atelier s'insère à la fête de la nature. L'idée sera étudiée entre les tous les organisateurs.

COMMISSION JEUNESSE ET ECOLES

Le Conseil d'école a eu lieu le 6 novembre dernier où il a été notamment évoqué les actions réalisées depuis la rentrée et également celles à venir ainsi que les demandes de l'école auprès de la mairie.
Le prochain Conseil d'école se déroulera le 14 mars 2024.

COMMISSION INFORMATION ET COMMUNICATION

- **Nouveau site internet :** Le nouveau site internet de la Mairie sera mis en ligne la 1ère semaine de janvier. Une formation sera organisée au mois de décembre pour 2 agents et l'adjoint en charge de la communication afin d'expliquer la procédure de publication sur cette nouvelle plateforme.
- **Echo de la Colline :** Les articles pour l'Echo de la Colline sont attendus pour le 5 janvier prochain. Une communication auprès des associations et autres contributeurs a été envoyée en ce sens.

INTERCOMMUNALITÉ

Rapport d'activités de Thonon Agglomération Exercice 2022

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.
Ce rapport d'activités fait l'objet d'une communication par les Maires des communes membres, à leur Conseil municipal respectif. Le rapport d'activités pour l'exercice 2022 de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération a ainsi été communiqué à l'assemblée.
Dès lors, il appartient au Conseil municipal d'en prendre connaissance.
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le rapport d'activités 2022 de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération ;
Considérant que la ville de Ballaison est une commune membre de Thonon Agglomération,
Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité,

- DE PRENDRE ACTE du rapport d'activités de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération pour l'année 2022.

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) Exercice 2022 – Assainissement

L'article L.2224-17 du code général des collectivités territoriales dispose que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport sur le prix et la qualité du service public assainissement.
Dans ce cadre, Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les rapports annuels 2022 sur le prix et la qualité du service assainissement (collectif et non collectif) de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide avec 6 voix pour, 7 abstentions et 2 voix contre :

- D'APPROUVER les rapports annuels 2022 sur le prix et la qualité du service assainissement de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération.

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) Exercice 2022 – Eau

L'article L.2224-17 du code général des collectivités territoriales dispose que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport sur le prix et la qualité du service public eau.
Dans ce cadre, Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service des eaux de la communauté de Thonon Agglomération.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide avec 5 voix pour, 8 abstentions et une voix contre,

- D'APPROUVER le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service des eaux de la communauté de Thonon Agglomération.

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) Exercice 2022 – Déchets

L'article L.2224-17 du code général des collectivités territoriales dispose que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets.
Dans ce cadre, Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service de prévention et gestion des déchets de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide avec 2 abstentions et 13 voix pour :

- D'APPROUVER le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service de prévention et gestion des déchets de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération.

INFORMATIONS DIVERSES

Nouvelle ligne START entre Bons-en-Chablais et Ballaison

Une navette entre Bons-en-Chablais et Ballaison a été mise en place depuis le 2 novembre. Une demande d'amélioration des trajets proposés sera demandée.

Réservations salles des fêtes par les associations pour l'année 2024

Une réunion a eu lieu avec les associations de la commune pour la réservation des salles des fêtes pour l'année 2024 le mercredi 18 octobre dernier.
Pour information, la salle des fêtes sera prêtée à la communauté Emmaüs Annemasse-Annecy qui organise un échange entre le collectif PLUG regroupant la Pologne, la Lettonie, l'Ukraine, la Géorgie et les groupes de soutien regroupant la France, l'Allemagne, la Suède, la Finlande et la Suisse. La réunion portera sur la situation de ces pays en difficulté provoqué par la guerre en Ukraine.

Rapport d'analyse de la qualité de l'eau Thonon Agglomération

Monsieur le Maire transmet à l'assemblée le rapport d'analyse de l'eau réalisé par Thonon Agglomération.

Nomination de référents
Groupe de travail « école-mobilité-citoyenneté »
Un groupe de travail va être mis en place sur le thème « école-mobilité-citoyenneté ». Pour ce faire, un élu référent ainsi qu'un technicien de la commune doivent être désignés pour participer aux futures réunions.
Mme Neyroud Michèle est nommée comme élue référente et Mme Elise Seydoux comme technicien de la commune.

Tarification de l'eau – Etude du cabinet Stratorial
Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un rapport Stratorial sur la tarification de l'eau sera transmis dans les prochains jours aux conseillers. Les remarques éventuelles sont attendues pour le prochain Conseil municipal.

Fête de fin année – Péris'cool
La Péris'cool organise une fête de fin d'année le mardi 19 décembre prochain à 16 h 45 avec au programme : de petites animations préparées par les enfants et les animatrices, la venue du Père Noël, le tout accompagné d'un buffet.

Date de la prochaine réunion du Conseil municipal : le 12 décembre 2023.

Clôture de la séance à 23 h 00.

La secrétaire de séance — *Le Maire*
Corinne GREGOIRE — *Christophe SONGEON*

CONTACTS
MAIRIE : 79, route des Fées - 74140 BALLAISON - Téléphone 04 50 94 18 71 - Fax 04 50 94 30 27 - E-mail : accueil@ballaison.fr
COMMISSION INFORMATION : communication@ballaison.fr
Site internet : www.ballaison.fr - **Facebook :** www.facebook.com/Ballaison - **Application mobile :** Cityall

CREA & IMPRESSION FILLION